47e Année - N° 3403. Le N° 0 25 c. PARAIT LE SAMEDI 19 Janvier 1935

SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
payables d'avance
Basses-Alpes et départements limitrophes ..... 13 francs.
Autres départements ..... 15 francs.
Etranger ..... 25 francs.
On s'abonne dans tous les Bureaux de — Poste —

Administration et Rédaction : 25, Rue Droite, 25, SISTERON
R. C. Sisteron 117. C.-C. Postal Marseille 156-36.
Fondateur : A. TURIN — Directeur-Gérant : M.-PASCAL LIEUTIER

— Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus. —
Les annonces sont reçues à l'AGENCE HAVAS, 62, rue de Richelieu, (2e), *et au Bureau du Journal.*

ANNONCES
Judiciaires, (la ligne) 1,50
Réclames, (la ligne) 1,50
Commerciales, (la ligne) 1,50
Pour les grandes annonces et les annonces répétées, on traite de gré à gré.

POLITIQUE INTERIEURE

Le Discours de M. P. E. Flandin

Quelle est l'idée qui domine le discours prononcé, samedi soir, par M. P. E. Flandin devant ses amis de l'Alliance Démocratique ?

C'est qu'au rebours de ceux qui croient que l'on ne peut plus rien faire de bon en France sans brimer le Parlement, sans le réduire au servage, sans le confiner dans une sorte de figuration subalterne, après l'avoir amputé de ses prérogatives essentielles, le président du Conseil estime qu'il est loisible, par l'application de l'esprit de méthode, de rajeunir, de moderniser son fonctionnement, et cela, hors de toute contrainte, en l'associant étroitement à cette œuvre de rénovation.

Ecoutons le chef du gouvernement dresser le bilan des résultats par lui obtenus depuis son arrivée au pouvoir. Conformément à ses engagements, il a fait voter le budget bien avant la clôture de l'exercice ; il a, par deux projets importants, réalisé l'assainissement du marché du vin et du marché du blé, ce dernier impliquant une baisse du prix du pain de 0,25 par kilog. ; doté la Défense Nationale des crédits nécessaires ; amorcé la réforme de l'Etat par l'organisation de la Présidence du Conseil. Et, à peine la « trêve des confiseurs » était-elle ouverte qu'avec la précieuse collaboration de son Ministre des Finances, M. Germain-Martin, M. P. E. Flandin entreprenait la tâche considérable de réorganiser le crédit, tout en maintenant rigoureusement la stabilité du franc, à laquelle il demeure résolument attaché.

Et comment cela s'est-il fait ? Le président du Conseil le dit sans ambages :

« Tout ce que j'ai entrepris, tout ce que j'ai réalisé, c'est avec l'appui et le concours du Parlement, qui a prouvé qu'il savait se discipliner, qu'il était l'instrument indispensable de l'œuvre de redressement. »

Donc, la démonstration est faite, et de façon péremptoire, que l'instrument n'est point si mauvais. On aurait pu s'en douter puisqu'il sert depuis plus de cinquante ans, sans que l'on ait eu à s'en plaindre !

Et c'est le moment d'évoquer les nobles paroles prononcées à Nantes par le Président Herriot qui montrait le danger de toucher à une Constitution qui a fait ses preuves, à qui l'on doit, outre le magnifique redressement de la France après 1870, son rayonnement colonial, le développement de ses lois sociales, en tête desquelles il faut placer la rénovation de l'enseignement public notre resistance victorieuse, enfin, dans la grande guerre.

Au reste, étant donné les résultats déjà obtenus, il n'est point aventureux de penser, avec M. P. E. Flandin, qu'il suffira d'un peu de bonne volonté pour maintenir le Parlement dans les voies normales de la mission qu'il tient de la consultation populaire.

Car il ne s'agit point d'autre chose. Ce qui est vrai pour les assemblées délibérantes, l'est également pour la justice. Il faut sortir du désordre, de la confusion engendrés par la guerre et l'après-guerre, revenir aux notions traditionnelles et saines de la séparation des pouvoirs.

E. N.

Office Agricole

DES BASSES-ALPES

L'exonération de la taxe sur les blés pour la consommation familiale

Le *Journal Officiel* du 6 Janvier a publié le décret suivant :

Article Premier. — Peuvent seuls bénéficier de l'exonération de la taxe à la production, sur les blés de leur récolte destinée à la consommation familiale, dans les limites de 3 quintaux par campagne allant du 1er août de chaque année au 31 Juillet de l'année suivante et par personne vivant et travaillant à demeure sur l'exploitation :

a) Les fermiers, métayers ou propriétaires exploitants qui livrent au moulin du blé récolté par eux et qui sont domiciliés dans une commune ou cette pratique est consacrée par les usages locaux anciennement établis et reconnus par arrêté préfectoral, conformément aux dispositions de l'article 2 du décret du 16 avril 1934 ;

b) Les producteurs visés à l'alinéa précédent qui pratiquent avec le boulanger ou la coopérative agricole, l'échange de leur blé contre du pain, dans les conditions déterminées par arrêté préfectoral et qui habitent l'une des communes figurant sur les listes dressées par les préfets, conformément aux dispositions de l'alinéa 1er de l'article 30 du décret du 6 octobre 1934 portant codification des textes législatifs concernant l'organisation et la défense du marché du blé.

En aucun cas, les propriétaires qui n'exploitent pas directement ou qui louent leurs terres en métayage ne peuvent prétendre au bénéfice de l'exonération. Il en est de même des producteurs qui n'auront pas fait la déclaration d'emblavures prévue par l'article 1er du 6 octobre 1934, précité et de ceux qui auront enfreint l'interdiction édictée par le même article de cultiver du blé sur une terre qui a déjà porté cette céréale l'année précédente.

Les articles suivants indiquent les formalités à remplir (déclaration modèle n° 1 à remettre après visa à la mairie, au receveur buraliste, en échange de bons d'exonération qui seront remis au meunier ou au boulanger au moment de la livraison de la farine), les obligations des boulangers ou des coopératives et celles des exploitants de moulins.

A titre de dispositions transitoires pour la campagne 1934-1935, les déclarations devront être remises à la mairie avant le 31 janvier et mentionner les quantités de blés broyées ou échangées en franchise depuis le 1er août 1934 avec mention des dates de remise et les noms de l'industriel ou du groupement agricole auxquels elles ont été livrées.

Blé - Farine - Pain

La Commission Consultative des blés et farines s'est réunie à Digne le 8 Janvier 1935, sous la présidence de M. Amade, Préfet des Basses-Alpes.

Après un long examen du marché du blé tel qu'il résulte de la loi du 24 Décembre 1934 et du décret du 28 Décembre, la Commission a proposé à l'assentiment de M. le Préfet de fixer à 153 francs le prix limite quintal de farine panifiable dans le Département des Basses-Alpes rendu chambre boulangerie dans un rayon de 25 kilomètres.

Le Préfet, par son arrêté du 8 Janvier 1935, a consacré le prix proposé par la Commission.

Ce nouveau prix de la farine doit avoir pour conséquence une baisse correspondante du prix du pain dans le Département.

D'ailleurs, par une circulaire adressée ce jour à MM. les Maires du Département en leur faisant connaître le nouveau prix limite de la farine panifiable M. le Préfet les invite à entrer en relation avec les boulangers, afin que le prix maximum du pain de consommation courante ne dépasse pas 1 franc 60 le kilog.

M. le Préfet informe, en outre, les Maires qu'au cas où une entente ne pourrait se réaliser avec les boulangers, il leur appartiendra d'user de leur pouvoir de taxation dans la limite de ce prix maximum en tenant compte des circonstances et des usages locaux.

Nous sommes heureux de reproduire ici, pour nos lecteurs, la causerie de M. Armand Zinsch, que le poste d'émission « Alpes-Grenoble » a diffusée Samedi 12 Janvier, à 20 heures, par T.S.F.

*
* *

LA CAUSE DU SKI

Le Sport Blanc dans les Alpes

Mesdames, Mesdemoiselles,

Messieurs,

Mes chers Auditeurs,

L'art du ski, dont la pratique initiale nous vient incontestablement des plus hautes solitudes Autrichiennes et principalement de la fameuse école de l'Arlberg, a pris en France au cours de ces dernières années, un développement considérable qui a sa répercussion dans toutes les stations actuelles de sports d'hiver.

Au point de vue du développement physique corporel, la technique du ski tient une place primordiale dont le cœfficient ne doit pas être négligé, bien au contraire.

L'harmonie des mouvements et la souplesse du corps sont les deux seuls facteurs qui président à la haute pratique de ce sport.

Un sport, pour qu'il soit bienfaisant doit nécessairement faire travailler tous les muscles, et pour cela, le ski seul répond à ce but plus particulièrement qu'aucun autre exercice violent ou malsain qui ne peut que diminuer l'élan athlétique vers lequel le concurrent serait en droit de se diriger.

Si l'on prend le ski au point de vue purement physique, tous les muscles collaborent entre eux ; ceux des pieds pour la montée, dans les virages, dans les descentes chasse-neige et slalooms ; de même que ceux des jambes sont également sollicités dans les différentes positions du skieur et pour cela, les principales figures qui entrent en ligne sont particulièrement, le virage stemboggen, les descentes debout ou accroupies, les christianias, les télémarks et, en général, tous les arrêts sautés ou ordinaires.

Enfin, les muscles des bras concourent également dans la pratique du ski, car l'appui de ces derniers sur les bâtons facilite largement l'active progression du skieur dans les montées pénibles ou accidentées.

En un mot, le ski est un précieux auxiliaire qui développe amplement le sens de l'équilibre, de la résistance de l'audace, et de plus facilite d'une façon constante et étudiée l'extrême rapidité des réflexes.

Néanmoins, pour pratiquer dans un rayonnement complet la technique de ce sport, les Alpes seules peuvent y répondre et ouvrent tout grand leur cœur débordant d'un accueil spontané en vous invitant avec un enthousiasme délirant à venir visiter les sources de richesses naturelles qu'elles recèlent dans leur sein : ciel, montagnes, soleil qui, même en hiver, déploie ses rayons bienfaisants sur les champs ennei-gés de nos altitudes.

Si cette brève causerie a fait naître en vous, mes chers Auditeurs, le désir de connaître nos Alpes et la pratique de ce sport, écrivez à la Section de Gap du Ski Club Gapençais qui vous enverra tous renseignements nécessaires pour vous assurer un confort idéal dans une station de choix.

Armand ZINSCH.
de la Société des « Ecrivains de Province ».

Chronique Aérienne

Les entraves de l'Aviation privée

Le 13 Janvier 1908, Henri Farman battait en avion son propre record du kilomètre. Au banquet qui suivit, le vainqueur déclancha une crise de rire inextinguible chez les officiels en affirmant : « que la vitesse était illimitée et qu'on volerait, avant un quart de siècle, sur des centaines de kilomètres ».

Pour arrêter l'écho de ces rires grotesques, il a fallu de 1914 à 1918, le développement aussi rapide que prodigieux de l'aviation de guerre ; il a fallu que Lindberg, Costes, Bellonte, Le Brix et tant d'autres, avant l'expiration du quart de siècle assigné, franchissant l'Atlantique et sillonnent le globe entier de leurs ailes triomphantes, il a fallu que Saint Exupéry, Reine, Serre, etc... créent la ligne postale de l'Afrique Occidentale ; que Mermoz, Bonnet, Bossoutrot fassent la liaison régulière avec l'Amérique latine ; il a fallu que la Défense Nationale crée son armée de l'air, l'aviation son Ministère et que du Bourget s'envolent chaque jour vers les capitales du Monde, plusieurs centaines de voyageurs.

On a dit de l'aviation qu'elle était « une science née dans l'enthousiasme et grandie dans l'incrédulité ». Mais l'Aviation est une trinité qui comprend : l'Aviation Militaire, l'Aviation Commerciale, l'Aviation du Tourisme privé.

Si les 2 premières ont triomphé de cette incrédulité blessante, leur sœur cadette se débat péniblement encore dans ce milieu de gens incrédules qui ne croient pas et ne veulent pas croire que l'Ere de l'Avion est arrivée.

Et par une triste complexion du problème, c'est précisément dans ce milieu incrédule que l'Aviation privée doit trouver ses adeptes, ses ressources, sa défense, sa force, sa vie.

L'Aviation privée n'a pas à naître ; plups de 100 associations fleurissent en France, les avions particuliers sillonnent notre ciel et ceux de nos colonies. Nous avons de bons appareils de Tourisme équipés de moteurs de 80 à 200 CV, des Potez, des Farman, des Caudron, des Henriot, des Mauboussin, etc... etc... Mais ces appareils sont chers ; il faut débourser 40 à 60.000 frs, encore que l'Etat par le jeu d'une prime d'achat paye de son côté 20 à 40.000 frs au constructeur par avion vendu. Les moteurs de 80 à 200 CV sont de gros buveurs d'essence : « Aussi ce n'est pas encore là l'Aviation pour tout le monde.

Il faut un avion coutant moins qu'une Citroën, une Renault ou une Peugeot de 5 à 6 CV, faisant en vol 100 kilomètres à l'heure, atterrissant à moins de 40 km. et consommant 8 à 10 litres d'essence à l'heure.

Cet avion existe en plusieurs types depuis le Phalène Junior Caudron de 4 CV, au Léopoldeff biplace de 35 CV et à l'illustre Pou du Ciel de Miguet.

Eh bien ! direz-vous, puisque vous trouvez des appareils selon vos désirs que demandez vous de plus MM. les gens de l'air ; voudriez-vous que l'Etat vous les donnât ?

Ah ! fichtre non ! jusqu'à présent l'Etat ne nous a pas fait de bien intéressant cadeau et l'Aviation privée pour se développer n'a besoin que de liberté.

Si l'Etat paye pour l'acquéreur

© VILLE DE SISTERON

d'un avion de tourisme, une prime égale à 30 ou 40 0/0 de sa valeur, c'est qu'il se propose le cas échéant de réquisitionner cet appareil et lui impose des conditions qui ne peuvent être remplies qu'avec un moteur « surpuissant » et l'acquéreur ne tarde pas à se rendre compte qu'il a fait un marché de dupe, car en essence, il a vite brulé le montant de la prime.

Puisqu'on peut voler dans de bonnes conditions de sécurité avec un appareil de 10.000 francs équipé d'un moteur de 20 à 30 CV, qu'on supprime la prime, mais qu'on rende la liberté ! Car à l'heure actuelle le touriste aérien, le sportif de l'air sont les plus esclaves des hommes. Nos camarades, les automobilistes, quand vient l'heure du déjeuner quittent volontiers la route pour chercher dans un champ inculte, dans une prairie fauchée, un ombrage où garer leur voiture et goûter le charme d'un déjeuner sur l'herbe. L'Aviateur lui doit atterrir sur un « Aérodrome Officiel ». Pourquoi pour poser mon avion dans le champ de mon ami qui m'invite à déjeuner, pourquoi pour rentrer chez moi en me posant dans un carré de luzerne qui m'appartient me faut-il l'autorisation de M. le Préfet ou de M. le Ministre ?

Question de Douanes ? de contrebande ? Allons donc ! Soyons sincères. C'est parce qu'une loi, dite du 31 Mai 1934 porte un article inepte, l'article 24, élaboré par des parlementaires du parti des « Incrédules ». De grâce qu'on leur torde le cou !..... à cette loi et son fameux article 24 et qu'on nous rende la liberté.

La question des Aérodromes pour l'aviation privée sera ensuite vite résolue, l'initiative des touristes de l'air, déterminera automatiquement les emplacements qui conviennent, l'Etat y réalisera l'économie de jolies sommes, souvent dépensées en pure perte.

L'aviation privée, libre et à bon marché est une réalité qui va révolutionner le tourisme aérien.

Les pouvoirs publics ne peuvent refuser plus longtemps droit d'asile de Cité et de « vagabondage » à nos petits oiseaux ; si MM. les parlementaires voulaient bien se pencher sur nos entraves ils pourraient aider à les dénouer et cela sans voler, car elles ne sont pas en l'air, mais au sol et chez M. Lebureau.

Marcel BLANC
Vice-Président de
l'Aéro-Club Bas-Alpin.

Chronique Sportive

SISTERON-VELO

Lors de la réunion du Dimanche 13 Janvier, relative à l'élaboration du calendrier du « Challenge de la Ville de Sisteron », les Clubs participant ont été, après tirage au sort, répartis de la façon suivante :

Poule B

27 Janvier, Ste-Tulle à St-Auban ;
3 Février, Saint-Auban à Sisteron ;
17 Février, St-Auban à Ste-Tulle ;
24 Février, Sisteron à Saint-Auban ;
31 Mars, Sainte-Tulle à Sisteron ;
14 Avril, Sisteron à Sainte-Tulle.

Poule A

27 Janvier, Gréoux à Valensole ;
3 Février, Manosque à Gréoux ;
24 Février, Valensole à Gréoux ;
3 Mars, Gréoux à Manosque ;
17 Mars, Valensole à Manosque ;
7 Avril, Manosque à Valensole.
28 Avril, Finale à Sisteron.

Calendrier Cycliste 1935

Après le congrès tenu à Avignon le 30 Décembre, le calendrier Bas-Alpin pour l'année 1935, se trouve ainsi constitué :

21 janvier : cross cyclo régional, à Gréoux, 18 km. ; 12 mai : Grand Prix de Manosque, 80 km. ; 7 avril : Premier Pas Dunlop à Digne, ; 30 mai : championnat de vitesse à Digne ; 10 juin : Grand Prix de Riez, 120 km. ; 11 juin : Grand Prix de Sisteron, 100 km. ; 24 juin : Grand Prix des Mées, 90 km. ; 7 juillet : championnat de fond à Digne ; 15 juillet : Grand Prix de Digne, 100 km. ; 22 juillet : Grand Prix de Saint-Auban, 110 km. ; 18 août : Grand Prix Grésyllien, 120 km. ; 15 septembre : Prix de clôture, à **Manosque, 80 km.**

PAX !

Deux hommes, deux mortels, à Rome ont conversé.
Ils ont sondé l'Europe et vu l'horizon louche.
Ils ont dit, en plaçant leur index sur la bouche :
« Chut, nous nous comprenons... Nous savons ce que c'est.

« Le danger, le voici : le monde est angoissé
Parce que, quelque part, règne un esprit farouche.
En cet endroit on sent une odeur de cartouche... »
Et ces hommes alors un nom ont prononcé.

Un silence s'est fait... On entendait dans Rome
Les bruits qui se fondaient en composant leur somme...
Mussolini signait ce que signait Laval.

Et juste à ce moment, sur la Ville Eternelle,
On a pu voir, point blanc qui s'envolait du val,
Une colombe au ciel qui déployait son aile !

Georges GEMINARD.

La pomme de terre était cultivée en Charollais avant Parmentier

On trouve aux archives départementales deux pièces de procédure qui prouvent d'une façon incontestable que la culture de la pomme de terre se pratiquait dans le Charollais avant Parmentier.

La première de ces pièces est datée de 1758. Il s'agit de voies de fait ayant eu lieu près du quartier de la Madeleine, faubourg de Charolles. Un manouvrier cultive des pommes de terre à moitié. Au moment de la récolte, il achète, pour 30 sous, la part du propriétaire et emmène les pommes de terre chez lui.

Le propriétaire n'étant pas encore payé de ses 30 sous, vient avec son fils pour reprendre ses pommes de terre. Un combat en règle s'engage entre la belle-mère, la femme et le neveu du manouvrier d'une part, et du propriétaire et son fils de l'autre. Les derniers, finalement vainqueurs, emportent les pommes de terre.

A remarquer, dans le texte de la procédure, cette phrase très suggestiev du juge-bailli de la châtellerie de Charolles qui montre en quelle estime était alors la pomme de terre « Ces mauvais fruits ayant été, en effet, plantés... »

La deuxième procédure est de 1762. Elle se rapporte à une contestation qui s'est élevée dans un hameau de la commune de La Guiche au sujet de deux sacs de « truffes » et qui a occasionné des coups de pioche dans les reins, des coups de poing, un combat corps à corps et la chute de deux adversaires.

Courtépée, historien de la Bourgogne, nous apprend que la pomme de terre était encore cultivée sur d'autres points du Charollais. En 1776, étant de passage à Saint-Bonnet-de-Joux, il y constate la culture de cette plante, mais sans autre explication, ce qui montre que le fait ne lui paraît pas extraordinaire.

La veille il avait séjourné et couché chez le curé de Saint-Igory-de-Vers, commune actuellement du département du Rhône, mais qui, à cette époque, faisait partie du baillage de Mâcon, et, là, il avait soupé avec des pommes de terre.

Pour vos Assurances...
Une seule Agence...
LA PROVIDENCE
Fred. CODOUL, 33, Rue Droite,
— — SISTERON

Chronique Locale et Régionale

SISTERON

Conférence Musicale. — Délégué par la Société des Amis de la Musique de Gap, M. le docteur Suard, accompagné de Mesdames Pouget et Granier, pianistes, de MM. Causan, Juillard, violonistes et Blanchard, violoncelliste, de Gap également, est venu mercredi soir au Casino donner une belle audition musicale sur les œuvres de Claude Debussy, musicien français.

Avant de nous faire entendre les symphonies harmonieuses qui se détachent des œuvres de ce grand maître, M. le docteur Suard — Sisteronnais d'adoption par son mariage — retrace à grands traits la vie de Debussy, dont les débuts dans cet art furent assez pénibles, mais qui cependant, acquis plus tard une notoriété parmi les grands maîtres grâce à des concours dévoués et désintéressés qu'il rencontra parmi ses admirateurs et admiratrices.

Dans ses dernières années profondément affecté par les évènements de 1914, Debussy mit en musique les plaintes et les douleurs que lui inspirèrent les premiers revers, les atrocités allemandes et le courage magnifique de nos soldats.

Avant de nous faire entendre les *Petites Suites*, qui comprennent quatre rapsodies : en bateau, cortège, menuet et un ballet, le conférencier donne à l'auditoire des explications sur le rythme de chacune d'elle, que traduisit si bien en accords tantôt harmonieux et modulés, tantôt vibrants et saccadés, un orchestre symphonique qu'il nous est rarement permis d'entendre et dont le moins que nous puissions dire, c'est qu'il charma nos oreilles et réconforta nos cœurs.

Mesdames Pouget et Granier se firent également entendre dans les chants extraits des œuvres de Debussy : *le son du cor s'afflige* ; *Reflets dans l'eau* et *Danses profanes*, mélodies de genre qui furent dites avec justesse, grâce et affection.

A la fin de cette manifestation musicale, un bouquet de fleurs fraiches fut offert à ces dames qui furent ravies de cette touchante marque de sympathie d'un auditoire si restreint.

Ce fut une excellente soirée pour ceux qui y assistèrent. Il est très regrettable que les amateurs de bonne musique ne soient pas plus nombreux à ces auditions. Notre ville qui cependant, autrefois en comptait un grand nombre ne donnait mercredi dernier, qu'un auditoire très pauvre. Comme les temps ont changé !

D'ores et déjà nous félicitons la Société des Amis de Gap d'avoir su créer un Comité Musical ayant pour but la diffusion de la musique à travers les Alpes, nous l'en remercions vivement d'avoir compris Sisteron dans son itinéraire.

P. L.

BAL. — Depuis une bonne huitaine il n'est que bruit dans notre petite ville du Grand Bal que la sympathique corporation des Garçons Bouchers donnera demain dans la grande salle des Variétés enguirlandée et décorée pour recevoir toute la jeunesse masculine et féminine qui s'y donnera rendez-vous à 8 h. 30.

De nombreux objets de cotillon seront offerts aux danseurs des deux sexes qui, en prévision de l'approche du Carnaval, arboreront chapeaux en papiers, bérets de marins ou tous autres objets de fantaisie.

Quant aux membres de la corporation, se rappelant que leurs devanciers portaient l'épé du côté droit, ils rivaliseront d'amabilités et de gentillesses envers les demoiselles qui honoreront cette nuitée dansante par leur grâce et leur charme.

C'est un endroit où, sans danger, la fille peut y mener sa mère.

C'est un bal dont on parlera longtemps.

— *Prix d'Entrée* : 3 francs. —

CABINET DENTAIRE
A. SILVY
CHIRURGIEN-DENTISTE
Cabinet ouvert tous les jours
13, Rue de Provence — SISTERON

Dans la Légion d'Honneur. — Notre théâtre de plein air vient d'avoir les mérites de la Légion d'Honneur. En effet, Madame Jeanne Delvair, sociétaire de la Comédie Française, qu'un nombreux public vient applaudir toutes les années à la belle saison à notre théâtre de la Citadelle dans les grandes tragédies des auteurs classiques vient d'être faite Chevalier dans l'ordre de la Légion d'Honneur.

D'autre part, notre ami Marcel Provence, l'impresario bien connu de ces belles représentations cornéliennes à notre Citadelle, organisateur et animateur des saisons d'art alpin, rénovateur des coutumes provençales et de la faïencerie de Moustiers, vient lui aussi de voir sa boutonnière fleurir du ruban rouge de Chevalier de la Légion d'Honneur.

Si ces distinctions honorifiques font le plus grand honneur à Mme Delvair et à Marcel Provence, elles honorent aussi notre théâtre de plein air par le choix des artistes qui viennent y faire revivre la tragédie romaine ou grecque et l'organisation dont Provence en est l'animateur.

Aux nouveaux légionnaires, *Sisteron-Journal* adresse ses félicitations les plus cordiales.

P.-L.

A remettre à mon Fils...
Lorsqu'il aura vingt ans
Assurances Dotales
Fred. CODOUL, 33, Rue Droite,
— — SISTERON

Assistance Publique. — Les bénéficiaires des allocations d'assistance aux vieillards infirmes et incurables sont invités à se présenter à la caisse de M. le Receveur Municipal avant le 20 Janvier 1935.

Les allocations non encaissées à cette date resteront impayées.

T. S. F.
les plus grandes marques :
DUCRETET — PHILIPS —o—
—o— SONORA — MALONY —
chez :
AUTOS-SPORTS
Ch. FERAUD — SISTERON
Réparations de toutes marques.

AVIS. — Par décret du Président de la République, en date du 19 Décembre 1934, la commune d'Aubenas (canton de Reillanne, arrondissement de Forcalquier, Département des Basses-Alpes) a été autorisée à porter à l'avenir le nom de « Aubenas-les-Alpes ».

Radio Philips
SEUL, UN POSTE « PHILIPS »
vous assure d'une musicalité hors de pair, tout en étant d'une sélectivité supérieure à celle des postes ordinaires de même prix.
Mais en achetant votre *PHILIPS* chez le distributeur officiel le plus proche de votre domicile, vous serez de plus assuré *d'un service* constant et compétent.
Sont seuls Distributeurs Officiels et réparateurs agréés
C. Fiastre & Scala
Rue de Provence — SISTERON
Téléphone 101 et 3.
Vente à crédit depuis 95 *frs par mois*

Union Mutuelle des Femmes. — L'Assemblée Générale de l'Union Mutuelle des Femmes de Sisteron aura lieu demain, Dimanche 20 Janvier dans une des salles de la Mairie à 14 heures.

Toutes les Sociétaires sont instamment priées d'assister à cette importante réunion. Paiement des Cotisations de la Mutualité et de la Caisse Chirurgicale. Présence indispensable.

Les dames qui désireraient se renseigner sur le fonctionnement de la Société et de ses services sociaux y sont cordialement invitées.

à vendre
PETITE PROPRIETE, au quartier du Bas Sarrabosc, comprenant cabanon, vignes, arbres fruitiers, touchant au couchant Bougerel.
Pour tous renseignements, s'adresser à M. BURLE, boulanger, rue Saunerie, SISTERON.

Consultation de Nourrissons. — La consultation de nourrissons sera ouverte aujourd'hui samedi 19 janvier de 10 à 11 heures.

Accidents de la Route. — Dimanche, à 17 h. 30, cinq jeunes Sisteronnaaais revenant de Saint-Auban ont buté avec leur auto contre un platane, rue de Provence. La voiture était conduite par le jeune P. B. qui, après pansement en notre hôpital, a été transporté à Digne pour être radiographié. MM. C. B. et G. M. sont légèrement blessés. Quant à la voiture, elle est en très mauvais état.

Nous souhaitons un prompt rétablissement à ces jeunes gens.

A l'Eglise Cathédrale. — Nous sommes en mesure d'annoncer que Samedi 26 Janvier prochain, un concert artistique de la célèbre *Chapelle Ukrainienne* zchœur mixte) sera donnée en l'Eglise Cathédrale de notre ville à 8 h. 30.

Consulter les affiches.

AVIS. — Les abonnés au *Sisteron-Journal* dont l'abonnement est expiré ou expire ce mois-ci, sont priés de le renouveler ou de refuser le journal.

FOIRE. — Après-demain, lundi, se tiendra à Sisteron, la première foire de l'année appelée communément foire de « Sant-Antonni ».

Primes à l'Oléiculture. — Il est porté à la connaissance des agriculteurs que les déclarations nécessaires pour pouvoir bénéficier des primes accordées à la culture des oliviers, doivent être faites dans les Mairies jusqu'au 31 Janvier, dernier délai.

Les formules de déclarations ont été adressées à MM. les Maires du Département par les soins de la Préfecture.

© VILLE DE SISTERON

Dans la Gendarmerie. — Monsieur Vezolle, commandant la brigade de Gendarmerie du canton de Sisteron, est promu adjudant-chef à l'occasion du nouvel an.

Nos félicitations à ce sympathique chef, gardien de l'ordre.

Un incendie peut être pour vous la ruine... Evitez-la en vous assurant à la PROVIDENCE

Fred. CODOUL, 33, Rue Droite, — — SISTERON

Prêts

rapides avec ou sans garantie hypothécaires à partir de 5.000 francs et depuis 4 0/0. Avances sur récoltes. Aide pour s'établir ou prendre gérance. Etude et réponse gratuite. CAISSE CENTRALE, 56, rue Lafayette à PARIS.

AVIS. — Madame MARTEL, couturière, informe le public qu'elle se tient à la disposition des personnes pour le piquage des Couvertures, Edredons et couvre-pieds. Pour renseignements, s'adresser à Mme MARTEL, à Bourg-Reynaud, Sisteron.

CASINO-CINEMA

AUJOURD'HUI en soirée
DEMAIN, matinée et soirée

ACTUALITES PARAMOUNT

PLAISIRS DEFENDUS
comédie comique

BACH le Roi du Rire dans....

Bach millionnaire

Notre grand acteur comique BACH est à la fois dans ce film d'un burlesque inouï, un joyeux luron, un bon ouvrier tailleur de pierres et un franc buveur.

— Retenez vos Places —

La semaine prochaine :

Meg LEMONNIER, Henry GARAT dans.....

« *SIMONE EST COMME ÇA* »

VARIETES-CINEMA

AUJOURD'HUI
DEMAIN, matinée et soirée
ACTUALITES - PATHE-JOURNAL

Semaine de grand gala — Deux Films à grand succès

avec Pola Négri et le grand artiste Rosembong, dans le rôle de Napoléon III, vivant la vie, l'intrigue et les amours de l'Empereur qu'il incarne si magistralement.

- Le Roi Pausole -

d'après le roman de Pierre Louïgs 365 femmes et 366 pour les années bisextile. Armand Bernard dans le premier Ministre et grand Ennuque. André Berlay dans le Roi Pausole et une pléïade de jolies femmes Du rice et de la gaité.

La semaine prochaine : Encore deux grands Films...
GIBOULETTE et... SON ALTESSE L'AMOUR

Office de la main-d'œuvre des Basses-Alpes. — Il est rappelé aux employeurs de toutes catégories occupant plus de 10 salariés (15 pour l'agriculture) au-dessus de 18 ans, que la loi du 26 avril 1924 leur impose un pourcentage de pensionnés de guerre s'élevant à 10 0/0.

Les déclarations de vacances d'emploi doivent être adressées dans le plus bref délai possible et au plus tard le 20 janvier de chaque année, à l'Office départemental de la Main-d'œuvre à Digne, en précisant le nombre du personnel occupé, la nature des emplois vacants ainsi que toutes les conditions y relatives.

Les déclarations de vacances d'emploi ne dispensent pas les employeurs assujettis de celle qu'ils doivent adresser, chaque année, entre le 1er et le 15 janvier, à M. le Préfet des Basses-Alpes, sur la formule obligatoire qu'on peut se procurer dans le commerce et aux guichets de l'Office de placement.

Il est rappelé en outre, que l'art. 10 de la loi du 26 Avril 1924, assujettit à une redevance de 5 francs par jour ouvrable et par pensionné, les chefs d'exploitation qui ne se seront pas conformés aux prescriptions des art. 5 et 6 de la loi concernant les déclarations sus-visées.

Etat-Civil

du 11 au 18 janvier 1935

NAISSANCES

Geneviève Yvonne Mourier, la Burlière. — Lucien Albert Francis Favini, rue Droite.

DÉCÉS

Marie Victoire Antoinette Paret, Vve Paret, 85 ans, rue Saunerie. — Joseph Henri Estublier, 53 ans, du Logis-Neuf.

PUBLICATION DE MARIAGES
MARIAGES

Néant.

REMERCIEMENTS

Les Familles LATIL, ROMAN, CHAUVIN, HEYRIES, ANDRIEU et PARET, remercient sincèrement leurs parents, amis et connaissances des marques de sympathies qui leur ont été témoignées à l'occasion du décès de

Madame Veuve PARET Victorine

leur regrettée mère, grand'mère, belle-mère, belle-sœur, tante et cousine décédée à Sisteron le 12 Janvier, à l'âge de 86 ans.

Etude de Me JEAN ESMIEU
Notaire à SISTERON.

VENTE

de Fonds de Commerce

Deuxième Insertion

Suivant acte reçu par Me Jean ESMIEU, notaire à SISTERON, le vingt sept Décembre mil neuf cent trente quatre, enregistré à SISTERON, le trois Janvier suivant, folio 7, No 52, Monsieur René DUSSERRE, débitant de boissons, demeurant à SISTERON, a vendu à Monsieur Sauveur Frédéric PIERI, sans profession, et à Madame Argentine Marie CINI, son épouse, demeurant ensemble à SISTERON précédemment à MARSEILLE, le Fonds de Commerce de débit de Boissons qu'il exploitait à SISTERON, dans un immeuble lui appartenant, et connu sous le nom de

Villa Louise

Insertion au « *Bulletin Officiel* » du seize Janvier mil neuf cent trente cinq — Numéro 2555.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la deuxième insertion à SISTERON, en l'étude du notaire soussigné, domicile élu.

J. ESMIEU, notaire.

CREDIT LYONNAIS

Capital et Réserves 1 milliard 208 millions
1475 Sièges en France et à l'Etranger

Agence de DIGNE, 28, Bd Gassendi
Téléphone N° 37

Bureaux rattachés
- **SISTERON,** télép. 113, ouvert le mercredi, samedi et jours de foire.
- **Aux MEES,** ouvert le Jeudi.
- **BARREME — CASTELLANE — SEYNE**

Toutes opérations de banque et de titres. Location de compartiment de coffre-forts

---

TRIBUNAL DE DIGNE

Faillite Mauduech Lucien

Bonneterie à SISTERON

Vérification des Créances

En exécution de l'article 493 du Code de Commerce, Messieurs les créanciers dont les créances n'ont pas encore été vérifiées et affirmées, sont de nouveaau invités à se rendre en personne ou par mandataire porteur d'un pouvoir, enregistré avant l'assemblée, au Tribunal de Commerce, le Lundi vingt huit Janvier mil neuf cent trente cinq, à quatorze heures, pour faire vérifier leurs créances et en affirmer la sincérité.

Ils doivent pour cela, remettre à l'avance leurs titres accompagnés d'un bordereau sur papier libre indiquant la cause et le montant de leurs créances, soit au Greffe, soit entre les mains du Syndic.

Ils sont en outre prévenus que cette assemblée pourra être la dernière.

Tout créancier vérifié et porté au bilan peut assister à la vérification des créances et fournir des contredits aux vérifications faites et à faire.

Le Greffier du Tribunal,
P. MAGNAN.

Ce fameux violoniste, vous ne l'entendrez qu'à **MOITIÉ**

...avec un poste qui rendra méconnaissables les prouesses de l'illustre archet...
Vous ne perdrez rien de son jeu - même les pianissimi les plus délicats, - avec le Philips 638.
Le 638 ! - Tous les perfectionnements de la Super-Inductance : pur comme sait l'être un Philips, il vous apporte la joie radiophonique à 100 %.

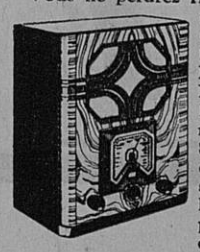

PRIX IMPOSÉ **1.875** FRS

PHILIPS 638
A SUPER-INDUCTANCE
Demandez-nous de l'écouter chez vous

C. FIASTRE et M. SCALA
Distributeurs Officiels « PHILIPS »
6, Rue de Provence, SISTERON
Téléphone 3 et 101.

BANQUE des ALPES

Ancienne Banque Chabrand & Caillat
Capital : 6 Millions entièrement versés

Siège Social à GAP : 12, Rue Carnot
TÉLÉPHONE: 0.15 ET 1.97

AGENCES
SISTERON
BRIANÇON
EMBRUN
LARAGNE
SEYNE-LES-ALPES
SAINT-BONNET
VEYNES

Toutes opérations de BANQUE et de TITRES
CHANGE
LOCATION de COFFRES-FORTS
au siège et dans les Agences

HERNIE

JE SUIS GUERI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies qui ont porté le nouvel appareil sans ressort de **M. GLASER** le Grand Spécialiste de PARIS. 44, Bd SÉBASTOPOL
En adoptant ces nouveaux appareils, dont l'action **bienfaisante** se réalise **sans gêne**, sans **souffrances** ni **interruption** de travail, les **hernies** les plus **volumineuses** et les plus **rebelles** diminuent instantanément de volume et disparaissent peu à peu **complètement.**
Devant de tels résultats garantis toujours par écrit, tous ceux atteints de hernie doivent s'adresser sans retard à M. **GLASER** qui leur fera gratuitement l'essai de ses appareils de 9 à 4 h. à

SISTERON — Lundi 21 Janvier, Modern' Hôtel des Acacias.

CHUTES, MATRICE et tous Organes, Varices, Orthopédie, GLASER 44, Boulevard Sébastopol, PARIS.

Service Régulier par Autocars

SISTERON - DIGNE - SISTERON
P. BUES, SISTERON — *Télép.* 0.20

Sisteron, station :
Café du Commerce, Télép. 61.
Bureau à Digne : *Café des Sports, Boulevard Gassendi, Tél.* 0.86.

HORAIRE

Matin

1r *service*		*service*	
Sisteron	7 h.	Digne	9 h.
Digne	8 h.	Sisteron	10 h.

Soir

3e *service*		4e *service*	
Sisteron	13 h.	Digne	17 h. 10
Digne	14 h.	Sisteron	18 h. 15

Prix des places : Sisteron-Digne, 8 frs.

La grippe

La grippe n'est redoutable que par ses complications pulmonaires. Elle laisse souvent des lésions qui produisent, à la longue, une affection chronique des bronches comme l'asthme, catarrhe et l'emphysème. Pour enrayer le mal, un seul remède est réellement efficace. C'est la Poudre Louis Legras qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition universelle de 1900. Elle calme instantanément et guérit progressivement l'asthme, le catarrhe et l'oppression.

Une boîte est expédiée contre mandat de 5 frs 25 (impôt compris) adressé à Louis Legras, 1 Boulevard Henri IV, à Paris.

Sont en vente à
l'Imprimerie-Librairie
M.-PASCAL LIEUTIER
25, Rue Droite — SISTERON

les AGENDAS DE POCHE et de COMMERCE de l'année 1935 ;

les ALMANACHS HACHETTE 1935

les ALMANACHS VERMOT 1935 ;

L'ALMANACH MATHIEU DE LA DROME ;

L'AGENDA de L'Echo de la Mode ;

GRAND CHOIX DE ROMANS
(*des meilleurs auteurs*)

Sisteron — Imprimerie P. Lieutier.
***L'Imprimeur-Gérant* : P. LIEUTIER**

© VILLE DE SISTERON

Pour vendre ou acheter

FONDS DE COMMERCE
IMMEUBLES - VILLAS
PROPRIÉTÉS - TERRAINS ETC

S'adresser en confiance à l'AGENCE GENERALE des ALPES
R. GIRARD
53, Rue Carnot — GAP
Téléph. 1.10

L'ALMANACH VERMOT
EST PARU
Son Concours *à la portée de tous :* 85.000 frs de prix
En vente à la Librairie LIEUTIER

POUR VOS IMPRIMES
Pour vos Fournitures de Bureau
adressez-vous à l'
Imprimerie - Librairie - Papeterie
Pascal LIEUTIER
25, Rue Droite - SISTERON

Maladies de la Femme

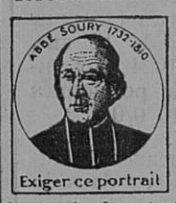

Exiger ce portrait

Toutes les maladies dont souffre la Femme proviennent de la mauvaise circulation du sang. Quand le sang circule bien, tout va bien : les nerfs, l'estomac, le cœur, les reins, la tête, n'étant pas congestionnés, ne font point souffrir. Pour maintenir cette bonne harmonie dans tout l'organisme, il est nécessaire de faire usage, à intervalles réguliers, d'un remède qui agisse à la fois sur le sang, l'estomac et les nerfs, et seule la

JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY

peut remplir ces conditions, parce qu'elle est composée de plantes, sans aucun poison, ni produits chimiques, parce qu'elle purifie le sang, rétablit la circulation et décongestionne les organes.

Les mères de famille font prendre à leurs fillettes la JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY pour leur assurer une bonne formation.

Les dames en prennent pour éviter les migraines périodiques, s'assurer des époques régulières et sans douleur.

Les malades qui souffrent de Maladies intérieures, suites de Couches, Pertes blanches, Métrites, Fibromes, Hémorragies, Tumeurs, trouveront la guérison en employant la JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY.

Celles qui craignent les accidents du Retour d'Age doivent faire, avec la JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY, une cure pour aider le sang à se bien placer et pour éviter les maladies les plus dangereuses.

La JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY, préparée aux Laboratoires Mag. DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les pharmacies.

PRIX : Le flacon { Liquide / Pilules } 10 fr. 60

Bien exiger la véritable JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé Soury et en rouge la signature Mag Dumontier

Aucun autre produit ne peut la remplacer 13

Sisteron - Journal
est en vente
à MARSEILLE, chez M. LAFAY, kiosque 12, à la Canebière ;
à AIX, chez M. MILHAVET, Journaux-Tabacs — Cours Mirabeau
et au Bureau du Journal, à SISTERON

en vente à la Librairie LIEUTIER.

COMPAGNIE DES
Transports Citroen
DES ALPES
10, Avenue de Grenoble - GAP
Téléphone 2-17

Ligne n° 1 GAP - BRIANÇON - La GRAVE (1)
CORPS - GAP - BRIANÇON (2)

HORAIRE (1) quotidien du 10 juil. au 10 sep. 1934

aller		*retour*
6 h 00	Gap	19 h 45
7 h 30	Embrun	18 h 45
8 h 45	Briançon	17 h 15
10 h 30	Le Lautaret	16 h 15
10 h 45	La Grave	16 h 00

HORAIRE (2) quotidien toute l'année

aller		*retour*
13 h 30	Corps	11 h 15
14 h 30	Saint-Bonnet	10 h 15
15 h 00	*(ar.)* Gap *(dép.)*	9 h 45
16 h 30	*(dép.)* Gap *(ar.)*	9 h 30
17 h 30	Embrun	8 h 15
19 h 00	Briançon	7 h 00

Ligne n° 2 — GAP - MARSEILLE

Gap	6 h. 00	Marseille	16 h. 00
Sisteron	7 h. 00	Aix	16 h. 50
Manosque	8 h. 15	Manosque	18 h. 15
Aix	9 h. 15	Sisteron	19 h. 20
Marseille	10 h. 15	Gap	20 h. 30

Bureau à Marseille : BAR-VENTURE, 12 Porte d'Aix.
Bureau à Sisteron : JEAN GALVEZ, transports.

Ligne n° 3 — GAP-GRENOBLE - ROUTE NAPOLÉON

Horaire d'Eté *aller*				*retour*		
6,15	9,45	16,00	Gap	11,30	15,00	19,30
6,45	10,15	16,30	St-Bonnet	11,00	14,15	19,00
7,30	11,15	17,15	corps	10,15	13,30	18,15
8,30		18,15	La Mure	9,15		17,15
9,45		19,30	Grenoble	8,00		16,00

Horaire d'Hiver *aller*				*retour*		
6,15	9,45	15,15	Gap	11,30	15,00	19,15
6,45	10,15	15,45	St-Bonnet	11,00	14,15	18,45
7,30	11,15	16,30	corps	10,15	13,30	18,00
8,30		17,30	La Mure	9,15		17,00
9,45		18,45	Grenoble	8,00		15,30

Ligne n° 4 — GAP - NICE — Route Napoléon

Gap	6 h. 00	Nice	13 h. 00
Digne	8 h. 00	Cannes	14 h. 00
Cannes	11 h. 30	Digne	18 h. 00
Nice	12 h. 30	Gap	20 h. 00

MESSAGERIES A TOUS LES SERVICES
Devis pour excursions sur demande

RENAULT

Les Modèles 1935 sont incomparables

l'automobile de France

SISTERON — Téléph. 18. Maxime BUES, concessionnaire régional.

L'Imprimeur-Gérant, Vu, pour la légalisation de la signa ture ci-contre, le Maire,

© VILLE DE SISTERON